

Ecole

Nom :	Ecole d'ingénieurs de Purpan
Sigle :	EI Purpan
Type :	Privé
Académie :	Toulouse
Sites de l'école :	Toulouse, Seysses

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2024/11

Objet de la demande d'accréditation

Diplôme : Bachelor en Sciences et Ingénierie
Spécialité(s) : Agronomie et Agroalimentaire
Voie(s) : FISEA
Site(s) : Toulouse

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole d'ingénieurs de Purpan ;
- Vu le rapport établi par Gilles SAINTEMARIE (membre de la CTI, rapporteur principal), Claude-Gilles DUSSAP (corapporteur), Claire LEROUX (experte), EI Mokhtar BAKKOUR (expert international), présenté en assemblée plénière de la CTI le 18-19 novembre 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en sciences et ingénierie – agronomie et agroalimentaire, sur le site de Toulouse	FISEA	2026	2030-2031

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations** selon le modèle disponible sur le site de la CTI. Ce document est à transmettre **le 15 décembre 2028**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

- Reprendre la matrice croisée afin d'assurer la cohérence entre unités d'enseignement et compétences ;
- Finaliser le 3ème bloc de compétences optionnel (Fiche RNCP, tableau croisé, syllabus) ;
- Consolider les enquêtes sur le devenir des diplômés Bachelor ;
- Mettre à jour la communication faite par l'école sur son site internet (présentation des parcours, logo QUALIOPi) ;
- Développer une offre de service pour les apprenants sur la restauration.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 18 novembre 2025,

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 9 décembre 2025.

La présidente,
Claire PEYRATOUT

